

Prise de position / 04.05.2019

Le système des prix de référence impose une médecine antisociale à deux vitesses

Zoug (28. 04.2019) Le 1^{er} volet de mesures présenté par le Conseil fédéral pour maîtriser les coûts de la santé rate son objectif et crée une médecine antisociale à deux vitesses. Les patients devraient supporter pour plus de 40 millions de francs de coûts supplémentaires par année, qui ne pourraient pas être imputés sur la franchise.

A la mi-septembre 2018, le Conseil fédéral a mis en consultation son premier train de mesures visant à maîtriser les coûts dans le domaine de la santé. Ces mesures comprennent deux variantes d'un système de prix de référence pour les médicaments. Ces deux variantes auraient pour effet de restreindre sérieusement la liberté de choix des patients et des fournisseurs de prestations. La population devrait endurer des paiements supplémentaires privés. La réglementation proposée entraînerait une aggravation des goulets d'étranglement dans l'approvisionnement en médicaments.

La Vips (Association des entreprises pharmaceutiques en Suisse) est résolument opposée aux deux variantes.

Le système des prix de référence est préjudiciable à l'approvisionnement de la population suisse en médicaments et antiéconomique. Les patients qui souhaitent continuer à prendre leurs médicaments habituels devraient payer de leur poche une quote-part d'au moins 41,7 millions de francs par année. Ce surcroît de dépenses privées ne serait pas déduit de la franchise et la part à la charge de l'assuré resterait inchangée.

Sur le plan financier, les moins privilégiés sont souvent les patients âgés et les malades chroniques, qui devraient accepter des changements de médication en fonction du système de prix de référence. Avec pour conséquence des risques d'erreurs de médication dangereuses pour la santé, débouchant éventuellement sur des surcoûts non négligeables dus à des visites médicales plus nombreuses et des hospitalisations.

Sécurité d'approvisionnement restreinte

Par rapport à celui de l'UE, le marché suisse des médicaments est très exigü. Avec Swissmedic et l'OFSP, la Suisse dispose de son propre système d'admission et de remboursement des médicaments. Elle est aussi trilingue, ce qui impose un travail supplémentaire considérable aux entreprises pharmaceutiques qui souhaitent proposer leurs produits dans nos frontières. Si les produits devaient tomber de 20 à 60 % en dessous du prix



étranger le plus bas en raison du système des prix de référence, ils ne seraient tout simplement plus rentables et devraient être retirés du marché. En particulier les médicaments d'usage quotidien à très bas prix (p. ex. les antibiotiques) et des produits plus chers (p. ex. les oncologiques) ne seraient plus commercialisables en Suisse. En matière de sécurité et de qualité des soins, les patients et les fournisseurs de prestations subiraient un recul considérable.

Des économies tangibles grâce à l'industrie pharmaceutique

Depuis des années, l'industrie pharmaceutique fournit une contribution significative et mesurable à la réduction des coûts de la santé. Récemment renforcé, le système de réduction des prix des médicaments produit ses effets. En 2017, les baisses de prix ont permis d'économiser CHF 146,5 millions sur les brevets expirés (génériques : CHF 60,1 millions, originaux : CHF 86,4 millions). Les économies réalisées en 2017 et 2018 ont totalisé plus de CHF 325 millions (cf. communiqué de presse de l'Office fédéral de la santé publique du 2.11.2018). Sur trois années, l'objectif initial de 180 millions de francs a ainsi été dépassé de près du double lors de la deuxième année déjà. Pour l'industrie pharmaceutique, le système actuel de vérification des prix a donc été douloureux. Car elle doit compenser ces sévères interventions des autorités par des économies touchant les emplois, la recherche&développement et les investissements.

Le système actuel est social et juste

Le système actuel est équitable pour les patients et assure aux fournisseurs de prestations la liberté de choix et des options thérapeutiques. Il est important de pouvoir choisir des médicaments présentant des avantages supplémentaires grâce à une forme galénique particulière, à des dosages et des tailles d'emballage différents, à des comprimés divisibles, etc. Ces possibilités encouragent l'observance thérapeutique, facilitent le succès du traitement et garantissent au moins un certain niveau de sécurité dans l'approvisionnement. Enfin le système actuel de franchises et de participation aux coûts impose un fardeau financier socialement acceptable à la population.

Or, les deux modèles de prix de référence proposés font complètement disparaître ces avantages. En réalité, le système de prix de référence vise les originaux dont le brevet a expiré. L'effet de réduction des coûts sur les prix des génériques n'est que partiellement réalisé. Entre 5 et 20% des originaux disparaîtraient du marché.

De même, la stratégie du Conseil fédéral visant à promouvoir la production et la vente de biosimilaires, c'est-à-dire de produits biologiques génériques, apparaît largement impossible avec le système des prix de référence. Ces produits nécessitent un multiple d'investissements par rapport aux génériques conventionnels. Une mise à égalité tuerait dans l'œuf les nouveaux lancements à venir.

Renseignements

Marcel Plattner, président; mobile 079 469 92 68
Ernst Niemack, directeur; mobile 078 646 80 30